

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2015

L'an 2015, le 20 Octobre, à 19 heures 00 précises, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Armand Dedieu, Maire, en présence de Messieurs Guirec Loyer et Dominique Fasse, Maire-Adjoint, de Mesdames Béatrice River et Régine Wroczynski et de Messieurs Jean-Pascal Descamps, Thierry Pilath et Pascal Villard formant la majorité des membres en exercice.

Madame Brigitte Canet est absente excusée.

Madame Sophie Giorgetti est absente excusée, procuration pour Madame Régine Wroczynski.

Monsieur Michel Noirault est absent excusé, procuration pour Monsieur Guirec Loyer.

Le secrétaire de séance est Monsieur Jean-Pascal Descamps.

Monsieur Armand Dedieu, Maire, énonce l'ordre du jour.

1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 08 Septembre 2015.

2. Délibération pour l'Amicale des Maires

Monsieur le Maire fait un bref rappel de l'historique de la création de l'Amicale des Maires.

Il expose que compte tenu de la fusion du Canton de Marines à celui de Pontoise, l'Amicale des Maires a également fusionné avec celle du Canton de Pontoise.

Le samedi 24 octobre 2015, les statuts de la nouvelle Amicale des Maires du Canton de Pontoise ont donc été votés.

Monsieur le Maire propose donc l'adhésion à cette nouvelle Amicale.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE D'ACCEPTER à l'unanimité,

D'adhérer à l'Amicale des Maires du Canton de Pontoise.

3. Délibération pour l'adhésion de Berville à la CCVC

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande d'adhésion à la Communauté de Communes Vexin Centre de la collectivité suivante :

- BERVILLE

Et de l'acceptation de ladite adhésion par la CCVC réunie le 27 juillet 2015.

Le Conseil, après en avoir délibéré,
DECIDE D'ACCEPTER à l'unanimité,

L'adhésion à la CCVC de la collectivité suivante :

- BERVILLE

4. Renouvellement du CDD de Madame Elisabeth Rouzé

Monsieur le Maire expose qu'il convient de renouveler le contrat de travail de Madame Elisabeth Rouzé :

Grade et emploi : Agent technique 2ème classe,
Durée mensuelle de travail : 14 heures,
Indice brut 340, majoré 321

Vu le contrat en date du 01/09/2012 conclu entre la commune de Bréançon représentée par M. Christian Bago (Maire),

Le Conseil, après en avoir délibéré,
DECIDE D'ACCEPTER à l'unanimité,
la reconduction de ce contrat dans les mêmes conditions que précédemment pour une nouvelle durée de 3 ans soit du 01/09/2015 au 31/08/2018 inclus.

5. La SAFER

Monsieur le Maire fait un point sur la SAFER, qui assure un dispositif de veille et d'intervention foncière sur les espaces agricoles et naturels depuis le 01/04/2013 sur la commune. Elle peut également agir en préemption et modifier l'assiette des biens préemptables.

Il est toutefois nécessaire d'adapter la convention aux nouveaux textes légaux, notamment la loi « MACRON » du 6 août 2015.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE D'ACCEPTER à l'unanimité,

Le renouvellement de la convention de veille et d'interventions foncières suites aux évolutions législatives de 2014 et 2015,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes, conventions et documents nécessaires.

6. Renumérotation de la rue du Paradis

Compte tenu de la division parcellaire située entre le 3 rue du Paradis et le 5 rue du Paradis et la création de 2 nouvelles habitations, il est nécessaire de numérotter ces nouveaux logements.

Il a donc été décidé, pour les 2 lots issus de la division, cadastrée anciennement AD 68, la nouvelle numérotation se fait comme suivant :

- Nouvelle parcelle cadastrée AD 248 : 3 bis rue du Paradis
- Nouvelle parcelle cadastrée AD 247 : 3 ter rue du Paradis

Les riverains concernés ainsi que la Poste seront avertis par courrier simple.

7. Décision Modificative n°1

Le Maire expose qu'en raison du recrutement d'un nouvel Agent technique pour la commune, les dépenses ont augmenté sur le chapitre 012 lié aux frais de personnel. Il convient donc de rééquilibrer le budget pour la fin de l'année.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif 2015 de la commune de Bréançon ;

Monsieur Dedieu, Maire, propose au Conseil Municipal une Décision Modificative pour l'exercice 2015 afin d'ajuster les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement dont les montants sont repris ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6413 : Personnel non titulaire		4 700.00 €

D 6450 : Charges de sécu et prévoyance		2 830.00 €
TOTAL D 012 : Charges de Personnel		7 530.00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 430.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 430.00 €	
D 023 : Virement section Investissement	6 000.00 €	
TOTAL D 023 : Virement section Investissement	6 000.00 €	
D 6573 : Subv. Fonct° aux organ. publics		900.00 €
TOTAL D65 : autres charges gestion courante		900.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la Décision Modificative N°1.

8. Décision Modificative n°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif 2015 de la commune de Bréançon ;

Monsieur Dedieu, Maire, propose au Conseil Municipal une Décision Modificative pour l'exercice 2015 afin d'ajuster les dépenses et les recettes de la section d'investissement dont les montants sont repris ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2151 : Réseaux de Voirie	6000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations Corporelles	6000.00 €	
R 021 : Virement de la section de fonct	6000.00 €	
TOTAL D 021 : Virement de la section Fonct.	6000.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la Décision Modificative N°2.

9. Convocation Commission Urbanisme

Monsieur le Maire décide de convoquer la Commission Urbanisme après avoir reçu les plans pour l'aménagement de la ferme du Rosnel.

Il propose donc la date du vendredi 06 novembre 2015 à 19h00 pour en discuter. Le conseil accepte à l'unanimité la date.

10. Divers

a. Elections

Monsieur le Maire rappelle que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. Le tableau pour la permanence du bureau de vote sera édité courant novembre.

b. Subvention pour plantation

Madame Béatrice River, en charge du projet, expose que le PNR peut proposer une subvention pour la Commune pour l'achat des charmilles pour le virage de la rue de l'Eglise et pour l'achat des autres fleurs pour l'embellissement du village.

Elle précise que la subvention peut s'élever à 70 % du montant à la condition que la commune accepte de passer au zérophyto.

Compte tenu de l'impact négatif des pesticides sur l'écologie et des engagements déjà pris ces dernières années afin de réduire les produits phytosanitaires,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE D'ACCEPTER à l'unanimité,

De passer au zérophyto sur l'ensemble de la commune.

Madame River précise qu'il convient de faire un petit article sur ce point dans le prochain bulletin municipal.

c. SIRSBHN

Monsieur Jean-Pascal DESCAMPS expose les problèmes financiers du SIRSBHN. Le syndicat a été dans l'obligation de prendre une LTI pour les solutionner, ce qui permet un apurement de la majorité des factures en cours.

Par ailleurs, l'Inspectrice d'Académie du Vexin a demandé un rendez-vous avec les 3 communes pour discuter de la question des effectifs scolaires pour 2016.

d. Loi NOTRe

Monsieur le Maire présente rapidement les prochains changements liés à la Loi NOTRe adoptée le 16 juillet 2015. Il conviendra d'aborder à nouveaux certains points en temps voulu.

e. Site internet de Bréançon

Monsieur Lionel GODET, fortement impliqué dans la gestion du site internet, fait part au Conseil de la nouvelle création de newsletters. Une newsletter est créée pour les parents d'élèves de Bréançon et permet ainsi de recevoir les menus de la cantine régulièrement.

Une autre newsletter est créée pour toute personne intéressée et permet de recevoir toutes les actualités et dernières informations de Bréançon. La Mairie invite fortement les habitants et nouveaux habitants à s'y abonner (le service est gratuit).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h54.